



Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche-sur-Yon

COMMUNE DE L'OIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le **seize septembre** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de L'Oie s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Maire de la commune de L'Oie.

Etaient présents : M. RATOUIT Jean-Pierre, Mme JUDIC Annaïk, Mme GABORIAU Evelyne, M. CARCAUD Freddy, Mme DUART Karine, M. METAIS Nicolas, Mme CHACUN Fanny, M. PUAUD Fabrice, Mme VILLENEUVE Myriam, M. VINET Bernard, M. PACREAU Rémi, Mme DOUTEAU Mélanie, M. CROSSOUARD Joël

Étaient absents excusés :

M. PIET Gérard donne pouvoir à M. RATOUIT Jean-Pierre
Mme LEOEUF Stéphanie donne pouvoir à Mme JUDIC Annaïk

Secrétaire de séance : Mme GABORIAU Evelyne

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Quorum :	8

Installation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux, le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, à 20h30.

Evelyne GABORIAU est nommée secrétaire de séance.

Il propose en conséquence l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- PORTANT AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PÔLE SPORTIF
- POINTS DIVERS

Déroulement de la séance :

- *DELIB10DELIB16092026-59 – PORTANT AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PÔLE SPORTIF*

le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE

Article 1 – Définition et approbation du besoin

D'approuver le projet technique établi par SAET de réalisation de l'opération « **Aménagement des abords du pôle sportif** », comprenant notamment les travaux de restructuration de l'accès et du parking, de voirie, d'assainissement des eaux pluviales, d'espaces verts, ainsi que les travaux relatifs aux équipements sportifs et mobiliers.

L'opération est décomposée en deux lots :

- Lot 1 – Travaux de voirie, d'assainissement EP et d'espaces verts ;
- Lot 2 – Travaux des équipements sportifs et mobiliers.

Article 2 – Montant prévisionnel

De fixer le montant prévisionnel de l'opération, sur la base de l'estimation établie par le maître d'œuvre, à :

- Lot 1 : 369 700,00 € HT ;



Mairie - 2, Place de L'OIE 85140 L'OIE
02.51.66.03.36
mairie@mairie-oie.fr

- Lot 2 : 79 400,00 € HT ;
soit un montant prévisionnel total de **449 100,00 € HT**, soit **538 920,00 € TTC**.
Cette estimation est donnée à titre prévisionnel et ne préjuge pas du montant des offres qui seront remises par les entreprises ni du montant définitif des marchés.

Article 3 – Lancement de la consultation

D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à conduire la procédure de consultation des entreprises selon une **procédure adaptée (MAPA)**, sur la base du dossier de consultation des entreprises établi pour cette opération.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre la procédure de consultation, à faire procéder à l'analyse des candidatures et des offres conformément aux règles fixées dans le dossier de consultation et à présenter au Conseil municipal les résultats de cette procédure en vue de l'attribution des marchés.

Article 4 – Conditions principales de la consultation

D'approuver les principales conditions de la consultation suivantes :

- consultation allotie en deux lots ;
- aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) ;
- critères de jugement des offres :
 - o valeur technique : **60 %** ;
 - o prix : **40 %** ;
- possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés, dans la limite de trois candidats ;
- possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres initiales, sans négociation ;
- délai de validité des offres fixé à **120 jours**.

Les modalités détaillées de la consultation sont celles fixées dans le règlement de consultation et les autres pièces du dossier de consultation.

Article 5 – Attribution et signature des marchés

Le Conseil municipal décide que la signature des marchés correspondant aux lots 1 et 2 interviendra **après une nouvelle délibération du Conseil municipal**, une fois connus les résultats de la consultation, l'identité des attributaires proposés et les montants définitifs des marchés.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre la procédure de consultation et à présenter au Conseil municipal les résultats de l'analyse des offres en vue de l'attribution des marchés.

Article 6 – Crédits budgétaires

De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget communal et seront mobilisés conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Points divers :

- Point financier sur le réalisé/disponible du budget à ce jour
- Compte-rendu de la commission « Gestion du patrimoine & sécurité » du 14 septembre 2026 : Résumé des divers sujets abordés
- Proposition d'adhérer au « marché voirie » relancé par la Communauté de Communes en 2027,
- Projet d'école multisports L'Oie/Ste Florence
- Eglise : Traitement de la charpente pour les capricornes / Diagnostic approfondi de l'édifice

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance
Evelyne GABORIAU

M. le Maire
Jean-Pierre RATOUIT



Mairie - 2, Place de L'OIE 85140 L'OIE
02.51.66.03.36
mairie@mairie-oie.fr

